

alcv

Accueil de loisirs «Les p'tits loups»



Saison 2024/2025

Ligne directe : ALSH : 02.54.79.72.25

Association Loisirs et Culture en Vienne
1 rue Dupré - 41000 Blois Sud - 02 54 78 64 45
contact@alcv-blois.org - www.alcv-Blois.org



inscriptions

Accueil de Loisirs

Notre accueil de loisirs accepte les enfants âgés de 3 ans (petite section maternelle) à 12 ans (jour du douzième anniversaire) maximum

Documents à remettre lors de la première inscription 2024/2025 (à partir des inscriptions pour le séjour l'été 2024) au bureau d'accueil de l'ALCV.

Documents Obligatoires

- Règlement intérieur
- Régime Alimentaire
- Droit à l'image
- Carnet de santé (vaccinations)
- Document quotient familial (doc CAF ou Avis imposition)
- Fiche sanitaire

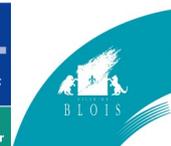
Document Facultatif

- Décharge de responsabilité

Sommaire :

- 1/ Règlement intérieur pour les mercredis scolaires
- 2/ Règlement intérieur pour les vacances scolaires
- 3/ Documents à remplir et signer
- 4/ Tarifs 2024/2025

Association Loisirs et Culture en Vienne
1 rue Dupré - 41000 Blois Sud
02 54 78 64 45
contact@alcv-Blois.org - www.alcv-Blois.org



1/ LES MERCREDIS SCOLAIRES 2024/2025

Les modalités d'inscriptions : au bureau d'accueil /secrétariat de l'ALCV uniquement

Horaires d'ouverture de l'ALCV

du lundi au vendredi 9h/12h et 14h/19h - fermé le jeudi matin

Fermeture à 18h pendant les vacances scolaires

Documents à fournir à l'inscription uniquement :

- la fiche sanitaire de liaison pour chaque enfant de la famille (document ALCV téléchargeable sur notre site)
- le carnet de santé de l'enfant. (photocopies des vaccinations)
- le n° allocataire CAF , un document CAF avec le quotient familial ou le dernier avis d'imposition afin de calculer ce même quotient familial
- Ce livret d'Accueil de Loisirs signé (document ALCV)
- Dans le cas d'un projet d'accueil individualisé (PAI) merci de fournir les documents concernés.

il est possible d'inscrire votre enfant à la demi journée ou à la journée, **Les inscriptions seront closes le VENDREDI à 12H00 de la semaine précédente**

Une réservation d'inscription, par téléphone, par courriel ne seront prises en compte définitivement qu'avec le paiement de celle-ci dans un délai de 48h (pas de paiement = pas d'inscription définitive)

Pour ajouter une journée ou 1/2 journée procéder aux inscriptions au plus tard le VENDREDI avant 12h de la semaine précédente (pas d'inscription la veille pour le lendemain) - *dans la limite des places disponibles

Vous avez aussi la possibilité d'inscrire votre enfant à une autre activité de l'ALCV (éveil musical , théâtre,...)

Attention, l'accueil de loisirs reste un lieu d'échanges et d'apprentissages et non lieu de garde-rie afin d'effectuer seulement des activités hebdomadaires

Pour les enfants inscrits aux ateliers, il est impératif de se présenter **d'abord** à l'accueil du Centre de Loisirs et l'équipe éducative se charge d'accompagner votre enfant à son activité.

les sorties spécifique de l'Accueil de Loisirs sont prioritaires sur toutes les activités hebdomadaires de l'ALCV.

LES ANNULATIONS

Les modalités d'annulation : au bureau d'accueil /secrétariat de l'ALCV

Il est indispensable de prévenir le bureau d'accueil de l'ALCV ou l'accueil de loisirs de l'absence et/ou du retard de l'enfant, pour le bon fonctionnement des groupes.

Les absences ne feront l'objet d'aucun remboursement, ni reports sauf sur présentation d'un certificat médical.

Toutefois, il est possible de reporter ou d'annuler une journée ou 1/2 journée en prévenant **au plus tard le VENDREDI avant 12h de la semaine précédente**

Ce report ou cette annulation feront l'objet d'un avoir . Celui-ci devra être utilisé pour de nouvelles inscriptions **avant le 2 juillet 2025**

L'accueil de loisirs est en droit de refuser l'accès à votre enfant :

- **En cas de non remise du dossier administratif (fiche sanitaire, livret d'accueil, photocopie vaccination.....)**
- **En cas du non paiement des journées d'inscription**
- **En cas d'état de santé incompatible avec la vie en collectivité. (ex : maladies infantiles, poux....)**

Les journées où l'enfant n'aura pas été accepté faute de fiche sanitaire à jour ne seront ni remboursées, ni reportées.

2/ LES VACANCES SCOLAIRES 2024/2025

Les modalités d'inscriptions : au secrétariat de l'ALCV uniquement
Horaires d'Ouverture de l'ALCV
du lundi au vendredi 9h/12h et 14h/19h - fermé le jeudi matin
Fermeture à 18h pendant les vacances scolaires

Documents à fournir à l'inscription uniquement :

- la fiche sanitaire de liaison pour chaque enfant de la famille (document ALCV téléchargeable sur notre site)
- le carnet de santé de l'enfant. (photocopies des vaccinations)
- le n° allocataire CAF , un document CAF avec le quotient familial ou le dernier avis d'imposition afin de calculer ce même quotient familial
- Ce livret d'Accueil de Loisirs signé (document ALCV)
- Dans le cas d'un projet d'accueil individualisé (PAI) merci de fournir les documents concernés.

Les inscriptions s'effectuent à la **journée complète obligatoirement**. – 2 jours minimum par semaine de vacances scolaires. Les inscriptions sur une seule journée de sortie spécifique ne sont pas possible.

Les journées d'inscription doivent être réfléchies et définitives, les paiements se font au moment des réservations.

Une réservation d'inscription, par téléphone, par courriel ne seront prises en compte définitivement qu'avec le paiement de celle-ci dans un délai de 48h (pas de paiement = pas d'inscription définitive)

Pour ajouter une journée procéder aux inscriptions au plus tard 72h avant la date de rajout (pas d'inscription la veille pour le lendemain) - *dans la limite des places disponibles

LES ANNULATIONS

Les modalités d'annulation : au bureau d'accueil /secrétariat de l'ALCV

Il est indispensable de prévenir le bureau d'accueil de l'ALCV ou l'accueil de loisirs de l'absence et/ou du retard de l'enfant, pour le bon fonctionnement des groupes.

Les absences ne feront l'objet d'aucun remboursement, ni reports sauf sur présentation d'un certificat médical.

Toutefois, il est possible de reporter ou d'annuler une journée en prévenant **au plus tard 72h avant la date de l'absence**

Ce report ou cette annulation feront l'objet d'un avoir . Celui-ci devra être utiliser pour de nouvelles inscriptions **avant le 2 juillet 2025**

L'accueil de loisirs est en droit de refuser l'accès à votre enfant :

- **En cas de non remise du dossier administratif (fiche sanitaire, livret d'accueil, photocopie vaccination.....)**
- **En cas du non paiement des journées d'inscription**
- **En cas d'état de santé incompatible avec la vie en collectivité. (ex : maladies infantiles, poux....)**

Les journées où l'enfant n'aura pas été accepté faute de fiche sanitaire à jour ne seront ni remboursées, ni reportées.



Accueil de loisirs «Les p'tits loups»

Année: 2024/2025

**Document obligatoire
à remplir et signer**

Règlements Intérieurs

Nom et Prénom des Responsables légaux :

.....
.....

Nom(s) et Prénom(s) Enfant(s) :

.....
.....
.....

certifie avoir pris connaissance des présents **règlements intérieurs** de l'Accueil de Loisirs et s'engage à le respecter.

Date :

Signatures :



Accueil de loisirs «Les p'tits loups»

Année: 2024/2025

**Document obligatoire
à remplir et signer**

REGIME ALIMENTAIRE

Régime Classique

Sans porc

Sans viande

Allergies alimentaires :

.....
.....
.....

Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
n'oubliez pas le protocole à transmettre à la Directrice de l'ALSH

Le repas et/ou le goûter fournis par la famille
(ex : problème allergie alimentaires)

Autres informations nécessaires à l'équipe pédagogique pour un accueil individuel et personnalisé (phobies, attentions particulières, difficultés éventuelles telles que concentration, motricité, langage) :

.....
.....
.....
.....

* cochez les cases de votre choix

Date :

Signatures :



Année: 2024/2025

**Document obligatoire
à remplir et signer**

Droit à l'image

Je soussigné :

Nom et Prénom des Responsables légaux :

.....

Mon (mes) enfant(s) : Nom, Prénom de(s) enfant(s) :

.....

.....

.....

N'autorise pas

Autorise pour l'année du 8 juillet 2024 au 2 juillet 2025, l'ALCV et/ou les personnels de l'ALSH (Directeur, animateurs(trices)) à :

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Filmer | oui / non |
| Prendre en photo | oui / non |
| Diffusion sur notre site ALCV | oui / non |
| Diffusion sur notre compte Facebook | oui / non |

Dont je suis le représentant légal en vue d'une diffusion et reproduction dans le cadre du projet d'actualisation des outils de communication interne et externe de l'ALCV. Les vidéos et photographies captées seront conservées et utilisées exclusivement dans ce contexte, il ne sera fait aucune utilisation commerciale ni aucune diffusion à de tierces personnes.

Cette autorisation est accordée à titre gratuit et son utilisation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou ne servira à aucune utilisation préjudiciable pour le signataire. Vous pouvez vous rétracter à tout moment de l'année 2024/2025

Date :

Signatures :



Accueil de loisirs «Les p'tits loups»

Année: 2024/2025

**Document Facultatif
Si besoin au cours de
l'année**

Décharge de Responsabilité

Je soussigné :

En qualité de : **Père / Mère / tuteur ou personne autorisée**

NOM / PRENOM ENFANT(S):

.....
.....
.....

Déclare que la (les)personne(s) suivante(s) prendra en charge mon (mes)enfant(s)
(la personne doit se munir d'une pièce d'identité)

- 1/
- 2/
- 3/
- 4/

Je décharge l'ALCV, la Directrice, et les animateurs(trices) de toutes responsabilités
à partir du moment où l'(les)enfant(s) est pris en charge par la personne désignée ci-
dessus et jusqu'au retour de l'enfant à l'Accueil de Loisirs

J'autorise mon enfant à quitter seul l'enceinte de l'Accueil de Loisirs
le À partir dehou

chaque mercredi à partir deh..... ou

Date :

Signatures :

LE FONCTIONNEMENT

Les horaires :

Il est obligatoire pour les parents de respecter les horaires et d'accompagner leurs enfants jusqu'au lieu d'accueil auprès de l'équipe d'animation.

L'accueil de loisirs fonctionne de la même façon de 7h30 à 18h30 :

[les mercredis scolaires et les vacances scolaires](#) (lundi au vendredi) comme suit :

accueil des enfants et des familles : **de 7h30 à 9h00**

à partir de 9h00 et jusqu'à 17h00, les activités proposées par ou pour les enfants et encadrées par les animateurs(trices) peuvent débuter

à partir de **17h00 et jusqu'à 18h30 maximum**, les familles sont accueillies pour récupérer les enfants

*Horaires, **demi journée seulement pour les mercredis scolaires** : en cas de forte demande, les inscriptions à la journée seront prioritaires*

Pour la demi journée,

Inscription seulement le Matin sans repas départ : **11h30 – 11h45**

Inscription les matins + le repas départ : entre **13h00 et 13h30**

Inscription Repas + l'Après-midi arrivée : **11h30 – 11h45**

Inscriptions seulement l'après-midi : entre **13h00 et 13h30**.

La sécurité :

Si pour des raisons exceptionnelles, un enfant doit quitter l'accueil ou s'absenter pour RDV médical entre 9h et 17h, les parents s'informeront auprès du responsable afin de savoir si les activités prévues le permettent et, dans l'affirmative, rempliront une **décharge de responsabilité**. L'ALCV n'est responsable des enfants qu'à partir du moment où ils sont pris en charge par les animateurs(trices).

Le soir, l'ALCV est responsable de l'enfant jusqu'à la reprise de celui-ci par les responsables légaux ou par une tierce personne préalablement désignée par les parents.

Il suffit de compléter une décharge de responsabilité auprès du Directeur. L'équipe d'animation est en droit de refuser le départ de l'enfant si aucun document n'a été rempli au préalable. L'animateur(trice) demandera une pièce d'identité pour vérification.

Tenue vestimentaire : Les enfants doivent être équipés de **chaussures et vêtements adaptés aux jeux**, et dans lesquels il se sentent à l'aise, sans crainte de les abîmer. Pour l'activité piscine, prévoir maillot de bain et serviette. Pour les sorties des beaux jours, une bouteille d'eau, crème solaire, casquette.

Objets Personnels

Il est déconseillé de laisser les enfants porter des bijoux, de leur remettre de l'argent, de confier des objets de valeur et un téléphone portable. **Ces objets ne sont en aucun cas sous la responsabilité de l'ALCV**. Ils ne seront ni remboursés, ni remplacés en cas de vol, de perte ou de détérioration

ALSH tarifs du 8 juillet 2024 au 2 juillet 2025

| | | | | |
|-------------------------------|--|--|--|--|
| TRANCHE A1 QF < 500 | | | | |
|-------------------------------|--|--|--|--|

| | | journée | ½ J avec repas | ½ j sans repas |
|----|-------------|---------|----------------|----------------|
| RG | 1er enfant | 13,90 € | 9,50 € | 4,80 € |
| | 2eme enfant | 13,05 € | 9,15 € | 4,40 € |
| | 3eme enfant | 12,20 € | 8,70 € | 4,00 € |

| TRANCHE A2 QF > 501 à 800 | | | | |
|-------------------------------------|-------------|---------|----------------|----------------|
| | | journée | ½ J avec repas | ½ j sans repas |
| RG | 1er enfant | 16,00 € | 11,60 € | 7,00 € |
| | 2eme enfant | 15,15 € | 11,25 € | 6,50 € |
| | 3eme enfant | 14,30 € | 10,80 € | 6,10 € |

| TRANCHE B1 QF > 801 à 1100 | | | | |
|--------------------------------------|-------------|---------|----------------|----------------|
| | | journée | ½ J avec repas | ½ j sans repas |
| RG | 1er enfant | 17,05 € | 12,65 € | 7,95 € |
| | 2eme enfant | 16,20 € | 12,30 € | 7,55 € |
| | 3eme enfant | 15,35 € | 11,85 € | 7,15 € |

| TRANCHE B2 QF > 1101 à 1300 | | | | |
|---------------------------------------|-------------|---------|----------------|----------------|
| | | journée | ½ J avec repas | ½ j sans repas |
| RG | 1er enfant | 18,10 € | 13,55 € | 8,80 € |
| | 2eme enfant | 17,25 € | 13,15 € | 8,40 € |
| | 3eme enfant | 16,40 € | 12,65 € | 7,95 € |

| TRANCHE CQF > 1301 et autres régimes | | | | |
|--|-------------|---------|----------------|----------------|
| | | journée | ½ J avec repas | ½ j sans repas |
| RG | 1er enfant | 20,15 € | 14,45 € | 9,70 € |
| | 2eme enfant | 19,15 € | 13,95 € | 9,25 € |
| | 3eme enfant | 18,15 € | 13,45 € | 8,70 € |

Si le Quotient Familial n'est pas communiqué par la CAF, Celui-ci est calculé par rapport au dernier avis d'imposition disponible

Formule de Calcul : $\text{revenu fiscal global} / \text{nbre de part} / 12 \text{ mois}$



Accueil de loisirs «Les p'tits loups»

1 rue Dupré
41000 BLOIS
02 54 78 64 45

Ligne directe ALSH : 02 54 79 72 25

**Horaires d'ouverture du Bureau accueil de l'ALCV
du lundi au vendredi 9h/12h et 14h/19h
fermé le jeudi matin
Fermeture à 18h pendant les vacances scolaires**

Différentes coordonnées ALCV :

Direction ALCV : Frédéric PINAUD

direction@alcv-blois.org

Bureau d'accueil ALCV : Sandrine PAGE

secretariat@alcv-blois.org

Animations Familles : Morgane BERTHAUD

familles@alcv-blois.org

Chemins Faisant : Lydie LETOURNEUX

chemins.faisant@alcv-blois.org

ALSH : Loris JOININ

accueildeloisirs@alcv-blois.org

Site : www.alcv-blois